



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



DOCUMENT DE STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

COMITE TECHNIQUE

SEMINAIRE NATIONAL SUR LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU D S R P

RAPPORT FINAL

Octobre 2002

Avec l'Appui

de la Banque Africaine de Développement (BAD)

du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

de l'Unité de Politique Economique (UPE/MEF)



SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADM	Agence de Développement Municipal
CREA	Centre de Recherches d'Economie Appliquée
CT	Comité Technique
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
EPPS	Enquêtes de Perception de la Pauvreté au Sénégal
ESAM	Enquêtes Sénégalaises auprès des Ménages
FMI	Fonds Monétaire International
FNAE	Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ	Fonds National de Promotion de la Jeunesse
GT	Groupes Thématiques
GTZ	Coopération Technique Allemande
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
MDSSN	Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale
MEF	Ministre/Ministère de l'Economie et des Finances
ONDH	Organisation Nationale des Droits de l'Homme
PDEF	Programme Décennal d'Education et de Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PECLP	Programme Lutte contre la Pauvreté
PELT	Projet Eau à Long Terme
PGCRN	Programme de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PLD	Plan Local de Développement
PLP	Programme de Lutte contre la Pauvreté
PNC	Programme de Nutrition Communautaire
PNDS	Programme National de développement Sanitaire
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PSAOP	Programme de Services Agricoles et Organisations Paysannes
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement
SP	Secrétariat Permanent
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	Termes de référence
UPE	Unité de Politique Economique

RAPPEL DU CONTEXTE ET DES TERMES DE REFERENCE

I. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES TERMES DE REFERENCE.

1.1. Objectifs du séminaire.

Après un long processus participatif ayant impliqué les Acteurs de l'Etat, la Société civile, le Secteur privé et les Partenaires financiers et techniques, le Sénégal a adopté son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en décembre 2001.

Pour assurer une bonne mise en œuvre de la stratégie, le séminaire national de synthèse et de validation avait recommandé l'organisation d'un atelier national, avant le démarrage effectif prévu en 2003 afin de donner un contenu précis aux principes et éviter des problèmes éventuels (techniques, institutionnels etc.).

Par ailleurs, diverses initiatives ont été prises ou mises à profit pour créer les conditions d'une réflexion concertée sur les modalités de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ; notamment la mise en place d'un Comité technique ad hoc sur les mécanismes de mise en œuvre du DSRP, la restitution du DSRP et le lancement de la réflexion sur sa mise en œuvre au niveau des régions, et la concertation au sein de la Société civile, etc.

Le « séminaire national sur la mise en œuvre et le suivi » qui s'inscrit dans le cadre du processus participatif d'élaboration et de mise en œuvre du DSRP a pour objectif général de définir, dans le détail, les modalités, mécanismes et procédures devant permettre de réussir la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté conformément aux principes et orientations retenus dans le document.

Il se fixe les objectifs spécifiques suivants :

- Informer les acteurs sur l'état d'avancement du DSRP et les perspectives dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP.
- Présenter et discuter les diverses propositions présentées par les différentes composantes : Administration, Organisations de la Société civile, acteurs régionaux, le secteur privé, etc.
- Elaborer des conclusions et recommandations.

1.2. Résultats attendus.

- Traduction des principes directeurs de la mise en œuvre présentés dans le DSRP, en mesures et modalités pratiques.
- Consensus sur le dispositif institutionnel et sur le rôle et la place des différents acteurs impliqués dans le DSRP.
- Identification des problèmes (techniques, institutionnels, socio-politiques, culturels, etc.) potentiels et propositions de mesures pour les atténuer.
- Engagement des différentes parties prenantes à assurer la mobilisation sociale pour une participation effective à la mise en œuvre du DSRP.
- Elaboration d'un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations.

DEROULEMENT DU SEMINAIRE

Le séminaire s'est déroulé selon les termes de l'agenda initial, légèrement modifié le dernier jour sur les horaires. Toutes les sessions prévues ont été réalisées comme cela est indiqué ci-après.

2.1. Cérémonie d'ouverture.

La cérémonie d'ouverture officielle du Séminaire National sur la Mise en œuvre et le Suivi du DSRP a été présidée par M. Abdoulaye DIOP, Directeur de Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget et de l'Habitat. Au cours de cette session, deux allocutions ont été prononcées successivement par M. le Représentant Résident du PNUD à Dakar, et Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget et de l'Habitat.

2.2. 1^{ère} Plénière

Après la brève suspension de séance qui a suivi ces allocutions, les travaux du séminaire ont repris, consacrés à la présentation des trois rapports introductifs portant respectivement sur :

- une synthèse des rapports régionaux,
- une contribution de la société civile,
- et un rapport du Comité Technique ad hoc sur la mise en œuvre et le suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Mais auparavant, le modérateur général est intervenu pour re-préciser les termes de référence du séminaire, indiquer les dispositions prises pour l'organisation des sessions et suggérer quelques normes pour que le travail attendu des participants soit mené dans de bonnes conditions.

2.3. Déroulement des ateliers.

Trois ateliers ont été organisés autour des thèmes retenus dans les termes de référence :

- Dispositif de suivi, indicateurs, système d'évaluation, système de communication, etc. ;
- Cadre institutionnel ;
- Gestion financière.

Les participants se sont inscrits dans ces différents ateliers pour aborder ces thématiques avec les termes de référence y afférents.

Les travaux en atelier ont été encadrés par un bureau ainsi composé : un Président désigné par le Comité Technique (CT), deux rapporteurs choisis dans le groupe, une personne ressource membre du CT, et un modérateur/facilitateur désigné par le Cabinet MGP-Afrique.

2.4. 2^{ème} Plénière

La seconde session plénière a été consacrée à la restitution des travaux d'ateliers. Des échanges fructueux ont suivi l'exposé des résultats des trois ateliers.

2.5. Cérémonie de clôture.

La dernière session du séminaire a été l'occasion de proposer aux participants une résolution finale portant sur les principales conclusions et recommandations. Les participants ont adopté le texte.

L'allocution de clôture a été prononcée par Monsieur Médoune Diop, Représentant du Collectif des organisations de la Société Civile, mais auparavant, le Représentant du PNUD, au nom des bailleurs de fonds, avait assuré les participants de la disponibilité des partenaires au développement à accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

PARTICIPATION

Le séminaire a regroupé environ 250 participants dont 55 femmes (soit 22%) et 195 d'hommes (soit 78%), représentant les différentes catégories d'acteurs de développement au niveau central et régional :

- Les Ministères,
- L'Assemblée Nationale,
- L'Administration publique,
- Les représentants des Collectivités Locales,
- La société civile : ONG, Syndicats, Groupements féminins,
- Le secteur privé,
- Les administrateurs de projets et programmes de lutte contre la pauvreté,
- Les partenaires au Développement et corps diplomatique,
- Des universités et centres de recherche,
- Et la presse.

Les membres du Comité Technique, maître d'œuvre du séminaire, étaient, également présents.

INTITULE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Presse	26
Société civile	50
Collectivités locales	17
Administration	82
Projets	7
Partenaires au développement	37
Secteur privé	19

Corps diplomatique	6
Universités et Centres de recherche	6
TOTAL	250

Les listes de présence aux plénières et aux ateliers sont jointes en annexe.

RESULTATS DES TRAVAUX

4.1. Cérémonie d'ouverture.

4.1.1. Allocution de Monsieur le Représentant Résident du PNUD.

Monsieur le Représentant Résident a salué, tout d'abord, la décision des autorités sénégalaises d'élaborer un DSRP ; ce qui traduit selon lui, un engagement du Gouvernement à placer la lutte contre la pauvreté au centre de sa stratégie de développement

Il a ensuite noté que cet engagement remonte à 1997, date à laquelle le Gouvernement avait élaboré et mis en œuvre, en concertation avec les partenaires au développement, le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP). Le PNUD, pour accompagner cet effort, avait mis en place le PELCP comme cadre de concertation, de mobilisation de ressources et de mise en œuvre du PNL.

Il dira en substance que des objectifs trop ambitieux, une absence de coordination des approches auront limité l'efficacité de ce programme.

C'est pourquoi, il estimera que le DSRP, conçu dans un processus participatif, constitue un cadre global reflétant une stratégie nationale de développement économique et social.

C'est pourquoi, au nom du PNUD et du système des Nations-Unies, il a renouvelé son appui (technique et financier) au Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP).

En outre, il a affirmé sa conviction qu'un mécanisme efficace de suivi évaluation permettra d'apprécier l'impact des programmes et projets et le suivi du mouvement des ressources des partenaires et du trésor public.

Il a enfin souhaité que la mise en œuvre de la SRP soit l'occasion pour les partenaires au développement de revoir leurs procédures en vue de les alléger et de les simplifier.

4.1.2. Allocution de Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre Délégué Chargé du Budget et de l'Habitat.

Monsieur Abdoulaye Diop a noté que ce séminaire fait suite au séminaire de validation du DSRP de décembre 2001 durant lequel les participants avaient insisté sur la nécessité de définir, dans le détail, un schéma cohérent de mise en œuvre et de suivi de la SRP.

Après avoir remercié les participants de leur présence, il a rendu un hommage appuyé à l'expertise nationale pour la qualité du DSRP et du document sur les mécanismes de mise en œuvre. Il a ensuite souligné que le Gouvernement a pris toutes les dispositions pour que le Sénégal puisse tirer profit de l'initiative PPTTE. Aussi a-t-il estimé que le DSRP sera le cadre de référence des interventions de tous les acteurs du développement.

Il se dira persuader que des discussions franches et constructives durant les deux jours de travaux, conduiront à des résultats permettant une bonne mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Il conclura par des remerciements aux partenaires qui ont accompagné et appuyé tout le processus.

1^{ère} PLENIERE

PRESENTATION DES RAPPORTS INTRODUCTIFS

4.2. 1^{ère} Plénière

Cette session a été consacrée à la présentation des trois rapports introductifs proposés aux participants et portant sur :

- 1) La synthèse des rapports régionaux
- 2) Le rapport de la société civile
- 3) Le document du Comité Technique ad hoc

La synthèse des rapports régionaux, présentée par M. Mbaye NDIAYE (Service Statistique Saint-Louis), a été structurée en quatre points, conformément au canevas initialement proposé, à savoir :

- 1) le contexte régional ;
- 2) les modalités pratiques de mise en œuvre des principes de pilotage du DSRP ;
- 3) les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif institutionnel du DSRP ;
- 4) les modalités pratiques de mise en œuvre du dispositif de suivi évaluation.

M. NDIAYE a souligné que le document national proposé épouse, pour l'essentiel, la vision des régions des modalités de mise en œuvre de la SRP ; cependant les régions ont proposé quelques aménagements, pour mieux impliquer les acteurs locaux et décliné dans le détail le contenu des missions et des principes.

Le rapport de la société civile, présenté par M. Médoune DIOP (UNACOIS), a été structuré en quatre points à savoir :

- 1) introduction
- 2) la mise en œuvre
- 3) les aspects institutionnels
- 4) les aspects techniques et financiers

Le rapport de la société civile a conclu sur la nécessité d'un engagement et d'une implication de la société civile, dans la mise en œuvre, pour la réussite de la SRP et a interpellé le Gouvernement sur l'état des négociations avec les Institutions de Bretton-Woods.

L'économie du document provisoire, proposé par le Comité Technique ad hoc et portant sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSRP, a été exposé par M. Thierno NIANE, Coordonnateur de la Cellule de Suivi du PLP/MEF.

Ce rapport, structuré en cinq parties, a posé le cadre de la mise en œuvre et du suivi tel que proposé par le Comité Technique ad hoc au séminaire.

L'audition de ces rapports a suscité des réactions de la part des participants ; mais auparavant, les précisions et clarifications suivantes ont été apportées par rapport à certaines interrogations :

- ✚ Le Représentant résident du FMI a informé les participants que le gouvernement a déposé le DSRP auprès du FMI, le 14 mai 2002 et que l'examen du document est à venir. La date provisoire est fixée à Décembre 2002.
- ✚ A une interrogation portant sur la participation des acteurs de la société civile à l'examen du DSRP par le Conseil d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, le représentant résident a précisé que le représentant du Gouvernement au Conseil d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale, est bien placé pour défendre les vues du Sénégal.
- ✚ Le Directeur de la Statistique et de la Prévision a tenu à rassurer la société civile sur la disponibilité du Gouvernement de poursuivre la collaboration et le partenariat avec elle dans la mise en œuvre de la SRP.

A la suite de ces précisions, beaucoup d'interventions ont été enregistrées et portant essentiellement sur :

- ✓ le rôle et la place de la société civile dans le pilotage et la mise en œuvre de la SRP ;
- ✓ le cadre institutionnel proposé et la nécessité de prendre en compte le processus de décentralisation en cours, pour faire jouer aux collectivités locales un rôle important dans la mise en œuvre de la SRP.

En réponse à ces interventions, le comité technique ad hoc a précisé que la préoccupation de la société civile, de se situer à un niveau stratégique du cadre institutionnel, est réglée à travers le comité de pilotage dont elle est membre.

Pour clore cette plénière, les participants ont accepté le principe de poursuivre les échanges dans le cadre des trois ateliers prévus à cet effet.

2^{ème} PLENIERE

PRESENTATION DES RAPPORTS D'ATELIER

ATELIER N°1

DISPOSITIF DE SUIVI, INDICATEURS, SYSTEME D'EVALUATION, SYSTEME DE COMMUNICATION

Le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus (*de la progression*) de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Le DSRP a proposé une série d'indicateurs et un dispositif général pour le suivi. Pour donner un contenu précis, une réflexion a été engagée par l'ensemble des acteurs. Elle a été consignée dans des documents techniques qui devront faire l'objet de discussions en vue de dégager des consensus sur le dispositif de suivi, le système d'évaluation, et le système de communication à mettre en place.

Plus spécifiquement, il était demandé à l'atelier de :

- compléter et valider les indicateurs, sur la base des contributions,
- étudier et formuler des recommandations sur les modalités de suivi de l'articulation entre les politiques sectorielles, les programmes et le DSRP,
- discuter les propositions sur les mécanismes de suivi en précisant les rôles et responsabilités et les mesures à prendre pour assurer la sécurité du dispositif,
- discuter les différentes propositions de procédures d'évaluation en identifiant les forces et limites, et en proposant des mesures d'accompagnement,
- identifier les divers produits et services de communication à mettre en place en précisant les rôles des différents acteurs.

Les travaux de l'Atelier consacré au dispositif de suivi, indicateurs, système d'évaluation, système de communication ont été conduits par un bureau composé comme suit :

- Président: BabaKar Fall, DPS, MEF
- Personne ressource: Mayacine Camara, CSPL-MEF
- Rapporteurs: Oumar Diakhaté, DE, MFPET et Aymerou Ndiaye, DPS, MEF
- Facilitateurs: Mamadou Talla et Samba Sidibé, MGP-Afrique
- Participants: en moyenne 80

A. Méthodologie de travail

L'analyse des TDR a conduit à regrouper en un seul point les thèmes: articulation politiques/programmes et DSRP, dispositif de suivi - système d'évaluation-système de communication.

Partant de ce remaniement des termes de référence le schéma de travail suivant a été adopté:

- Discussion sur les indicateurs
- Discussion sur le dispositif de suivi-évaluation et de communication
- Recommandations

Plusieurs contributions écrites ont été enregistrées et seront versées au dossier de la CSPCL-MEF. Ces contributions portent en général sur les indicateurs.

B. Résultats des travaux

B1. Sur les indicateurs.

La lecture des indicateurs a conduit de la part de l'atelier les observations et constats ci-dessous :

- Caractère pléthorique et redondant de certains indicateurs ;
- Néanmoins, manque de certains indicateurs significatifs et de désagrégation ;
- Manque de situation de référence pour plusieurs indicateurs (emploi, cadre de vie, etc.) ;
- Difficulté de comparabilité et d'harmonie de certains indicateurs.

Recommandations sur les indicateurs

- Nécessité d'approfondir la typologie des indicateurs (exécution, résultats, et impact du DSRP)
 - Nécessité de caractériser les indicateurs par rapport à la stratégie du DSRP :
 - Périodicité
 - Source/méthode de collecte
 - Responsabilité
 - Désagrégation selon le genre, le niveau géographique, le niveau de pauvreté
- Compléter la situation de référence pour tous les indicateurs en collaboration avec les acteurs sectoriels (ou par des enquêtes complémentaires)
- Compléter et prioriser la liste des indicateurs avec les acteurs sectoriels

B2. Sur le dispositif de suivi-évaluation.

En ce qui concerne le deuxième point, les observations et constats ci après sont notés :

- Le gouvernement a besoin de mettre en place un dispositif de suivi-évaluation du DSRP pour :
 - Le suivi des conditions de vie et de la pauvreté
 - Le suivi de l'exécution de la SRP
 - L'évaluation de l'impact des principales politiques, programmes et projets conduits dans le cadre de la SRP
 - La communication entre les acteurs potentiellement impliqués dans la mise en oeuvre et le suivi de la SRP
- Le dispositif de suivi-évaluation du DSRP est différent de ceux mis en place pour les programmes et projets existants
- On note une insuffisance d'échange et de coordination entre les différentes sources d'information

Recommandations sur le dispositif de suivi-évaluation

- Mettre en place un dispositif **national, permanent et intégré** de suivi-évaluation de la SRP dont le rôle serait entre autres :
 - de suivre les indicateurs du DSRP,
 - de procéder à l'évaluation du DSRP,
 - d'aider à la prise de décision des différents niveaux du cadre institutionnel,
 - de valoriser l'existant (systèmes existants de collecte de données et d'analyse de politiques et études existantes),
 - de capitaliser sur les nouvelles technologies de l'information.

Ce dispositif devra être complété par un programme d'appui (outils et méthodes, renforcement de capacités, cadre et conditions de travail propices) et la mise en place d'un observatoire de suivi des conditions de vie des ménages.

- Articuler le dispositif national et les dispositifs sectoriels de suivi-évaluation ;
- Harmoniser les cadres de concertation entre les programmes sectoriels ;
- Définir avec les bailleurs de fonds un cadre harmonisé de suivi-évaluation ;
- Faciliter les échanges d'information entre les acteurs concernés ;
- Définir une stratégie de communication entre les acteurs concernés (data warehouse, communicateurs traditionnels, journalistes, etc.).

ATELIER N°2

CADRE INSTITUTIONNEL

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Ce choix prend en compte les expériences des politiques, s'appuie sur les principes de base de la stratégie et s'inscrit dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation.

Les objectifs spécifiques assignés à l'atelier sont :

- ❖ discuter le dispositif institutionnel arrêté par le gouvernement en vue de formuler des recommandations sur les mesures d'accompagnement et les dispositions à prendre au niveau de chaque secteur ;
- ❖ donner un contenu aux principes directeurs retenus par le DSRP et formuler des recommandations sur les dispositions à prendre pour rendre effectif ces principes.

Les travaux de l'Atelier ont été conduits par un bureau composé comme suit :

- Président : Medoune Diop. Collectif des Organisations de la Société Civile
- Personne ressource : Ibrahima Dia
- Rapporteur : Ahmed Lamine Thioye, UPE/MEF
- Facilitateur : Ababacar Kane, Cabinet MGP-Afrique

L'atelier N° 2 a eu à réfléchir sur le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SRP. Les débats parfois passionnés mais fructueux se sont déroulés sous l'autorité du président de séance.

Après présentation des TDR par le facilitateur, un rappel a été fait par le CT des éléments essentiels du dispositif institutionnel arrêté par le gouvernement.

Cela a conduit à constater que le cadre institutionnel prévu au niveau régional n'est que le reflet des recommandations issues des consultations régionales.

Les discussions ont tourné autour des 3 questions suivantes :

- la présidence du Comité Régional
- la composition des organes
- et les principes de mise en œuvre

1 - La présidence du CRP

En ce qui concerne la présidence du Comité Régional de Pilotage trois (3) options se sont dégagées au cours des discussions.

La 1^{ère} option s'est exprimée en faveur du choix du Président du Conseil Régional (PCR) en conformité avec la loi 96-06. La 2^{ème} option montrait la pertinence du choix du Gouverneur.

Outre ces éléments d'appréciation du choix du Gouverneur ou du PCR, un 3^e groupe d'intervenants a estimé que l'enjeu n'est pas la présidence, mais les objectifs, les missions et résultats attendus. Pour cela, il est proposé pour des raisons de précaution et de prudence de maintenir l'option retenue par le Gouvernement.

Les échanges ont permis de retenir les propositions de mesures d'accompagnement suivantes :

- tout en maintenant la présidence du Comité de Pilotage par le Gouverneur, confier le pilotage du Comité de suivi aux collectivités locales
- faire jouer aux ARD le rôle de secrétariat du Comité de Pilotage et à la DPS le rôle de Secrétariat du Comité de suivi.

2 – La Composition des Organes

Composition des Instances.

Des interventions ont montré qu'il y a des omissions d'acteurs à corriger ; pour cela, les recommandations suivantes ont été faites :

- Mettre en cohérence la liste de composition des comités Régionaux avec celle du Comité National de Pilotage.
- La société civile ne peut pas être représentée par une seule personne au CNP. Il faut prendre en compte la diversité, en particulier veiller à la présence d'un représentant des associations d'handicapés, de jeunes, de femmes, de religieux.
- Les collectivités locales ne peuvent être représentées par une personne ; veiller à avoir les trois (03) ordres de collectivités locales.
- Créer un observatoire National de la Société Civile pour le suivi de stratégies qui organisera des évaluations et des investigations indépendantes.
- Mettre à profit les compétences locales dans les universités et centres de recherche pour les activités d'évaluation et d'analyse.
- Mettre tous les services régionaux existants dans le dispositif régional y compris l'ANCAR et les CRP.
- Intégrer tous les ministères concernés dans le Comité National de Pilotage

Autres recommandations

Les participants ont adopté le dispositif institutionnel et souhaité une harmonisation et simplification des appellations pour éviter toute confusion. A ce titre, les recommandations suivantes ont été faites :

- ❖ Comité National de pilotage de la SRP
- ❖ Comité Régional de pilotage de la SRP
- ❖ Cellule Nationale de Suivi de la SRP
- ❖ Comité Régional de suivi de la SRP
- ❖ Points focaux de suivi de la SRP

Pour l'opérationnalité de la mise en œuvre de la SRP, le Comité Technique a par ailleurs présenté un schéma institutionnel exhaustif délimitant les composantes des structures pour les missions de pilotage, de suivi et d'exécution.

La phase opérationnelle s'appuiera également sur des éléments existants en ayant recours aux principes que l'atelier avait aussi pour tâche d'apprécier.

Ainsi, le contenu des principes a été validé avec toutefois des propositions de reformulation et d'organisation dans la logique de présentation, de hiérarchisation.

Il est, à ce titre, proposé que le principe de rendre compte soit retenu comme un huitième principe. Une proposition de définition des modalités, des contraintes, et des mesures à prendre en a déjà été faite. Les principes de faire avec ou de faire ensemble, à côté de celui du faire-faire, le principe d'efficacité et d'efficacités, et le principe d'autonomie sont proposés par les divers intervenants.

Pour ce qui est des principes déjà définis, il est recommandé de prioriser les régions les plus pauvres dans les mesures à prendre et également de définir plus précisément les actions qui sont restées jusque là assez générales.

ATELIER N° 3

GESTION FINANCIERE

Parmi les risques de la stratégie identifiés dans le DSRP figurent la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles qui peuvent compromettre la mise en œuvre de la stratégie au niveau de la célérité dans les décaissements et le contrôle efficient de l'utilisation des ressources.

Dans un souci de lever les contraintes liées à ces risques, des discussions ont été engagées et des propositions ont été élaborées par les différentes parties prenantes.

Les travaux de l'Atelier consacrés à la « Gestion financière » ont été conduits par un bureau composé comme suit :

- Président de séance : M. Mamadou Lamarana DEME, CT/MEF, en remplacement de Mme MBOW, Directeur Général des Finances
- Facilitateur du Cabinet MGP-Afrique : M. Edouard DIEME
- Mme Khady NDAW NIANE, Représentant Mme le Directeur Général des Finances (DGF) et personne ressource
- Personne ressource : M. Mamadou Assane NIANG, CSPLP/MEF
- Rapporteur : Mme Binetou YADE, Contrôleur Interne DAGE / MSP
- Rapporteur : M. Amadou Tidiane DIA, de la CSPLP/MEF.

La discussion s'est engagée autour des TDR et l'approche à suivre. Les participants se sont accordés sur le principe d'une amélioration des TDR par les points soulevés suivants :

- les sources de financement,
- les modalités de financement et les contraintes,
- la mobilisation et l'absorption des ressources,
- la question du budget par objectif,
- la décentralisation,
- et le suivi-évaluation et contrôle.

1. les ressources pour financer la SRP et les contraintes

Les sources de financement suivantes ont été identifiées :

- les ressources budgétaires internes propres de l'Etat et ses démembrements,
- les ressources provenant de l'initiative PPTTE,
- les ressources des bailleurs de fonds (bi et multilatéraux),
- les ressources des ONG,
- et les ressources du Secteur Privé.


Etant donné que les ressources du Secteur privé et des ONG restent en dehors du cadre budgétaire de l'Etat, le mécanisme de gestion financière ne retiendra que les autres sources de financement

C'est ainsi que le tableau ci-après identifie les sources de financement et établit leur relation avec le mécanisme de gestion budgétaire publique.

N°	SOURCES DE FINANCEMENT	MÉCANISMES DE GESTION FINANCIÈRE (Publique)
1	Ressources budgétaires internes / Etat et démembrement	Visée
2	Ressources de l'initiative PPTTE	Visée
3	Ressources des bailleurs de fonds	Visée
4	Ressources des ONG	Non Visée
5	Ressources du Secteur Privé	Non Visée


2. La mobilisation et l'absorption

A propos des contraintes, l'atelier a retenu de les sérier en « contraintes liées à la mobilisation des ressources de l'Etat » et celles liées aux procédures des bailleurs.

 **Les contraintes liées à la mobilisation et à l'absorption des ressources budgétaires de l'Etat** (projets d'investissement public) ont été identifiées au niveau du MEF, des ministères techniques et des procédures budgétaires en général ; dans ce sens, les recommandations du Comité de réflexion pour l'Amélioration de l'Absorption des

ressources dans les Projets d'investissement public ont été adoptées et connaissent un début de mise en œuvre. Le Comité Technique ad hoc a fait siennes ces recommandations et proposé une recommandation (adoptée en conseil interministériel) relative à l'identification des dépenses de pauvreté.

L'atelier a relevé par ailleurs le manque d'informations et d'implication de certains acteurs (la société civile et les collectivités locales) dans le cadre de ces réflexions ainsi que le déséquilibre dans l'allocation des ressources.

 **Les contraintes liées à la mobilisation des ressources des bailleurs** : procédures complexes, conditionnalités, non-objection sur certaines catégories de dépenses, procédures d'appel d'offres, etc., coordination avec les experts nationaux.

Les recommandations :

- La poursuite de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du comité de réflexion susmentionné pour ce qui couvre l'Etat et les bailleurs ;
- Une meilleure implication des acteurs dans toutes les étapes ;
- L'équité dans le ciblage et l'allocation des ressources ;
- Le renforcement des capacités ;
- L'allègement des procédures des bailleurs ;
- L'harmonisation des procédures ;
- Une meilleure coordination.

3. les modalités de financement et les contraintes

Concernant les partenaires au développement, trois (3) modalités de financement ont été identifiées avec leurs contraintes et avantages.

N°	MODALITES DE FINANCEMENT	AVANTAGES	INCONVENIENTS
1	Appui budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vision globale ➤ Coordination des besoins ➤ Souplesse ➤ Harmonie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Risque pour le préfinancement ➤ Risques liés aux aléas politiques ➤ Lourdeur des procédures
2	Appui / Approche Programme	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre attrayant pour les Bailleurs de Fonds ➤ Impact social avéré ➤ Visibilité des actions et ciblage 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Multiplicité des procédures

3	Aide-projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ciblage géographique, sectoriel et social mieux assuré 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concentration de projets ou télescopage avec besoins non satisfaits ailleurs ➤ la Procédure des bailleurs
---	-------------	--	--

L'atelier a retenu les *recommandations suivantes* sur les modalités de financement en direction des bailleurs :

- la combinaison des diverses modalités pour financer les priorités du DSRP ;
- le souhait de voir renforcer la modalité du financement « Appui budgétaire » vu ses avantages tout en reconnaissant que le Sénégal ne réunit pas encore toutes les conditions pour demander sa généralisation ;
- L'encouragement de la modalité «Appui programme» du fait que le programme sectoriel (par son orientation et l'impact attendu sur la réduction de la pauvreté) constitue aussi un bon cadre de mobilisation pour les bailleurs.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre financière, l'atelier recommande :

- Le développement d'un système informatique accordant une priorité aux dépenses de pauvreté identifiées en attendant une réflexion beaucoup plus approfondie sur un mécanisme de financement particulier,
- L'atelier suggère une année budgétaire pour mesurer l'efficacité.

4. le budget par objectif

A propos de la méthode des budgets par objectif, le débat a permis de dégager les avantages et les contraintes et a abouti à une recommandation :

Les avantages :

- ❖ la transparence dans la gestion et la bonne gouvernance ;
- ❖ la programmation pluriannuelle ;
- ❖ la minimisation des risques de rupture ;
- ❖ le faire - faire ;
- ❖ la visibilité ;
- ❖ la méthode participative ;
- ❖ la décentralisation ;
- ❖ le suivi et l'évaluation.

les contraintes

- ❖ la défaillance du système d'information ;

- ❖ l'insuffisance des compétences.

Recommandation

Avant de vulgariser la méthode des budgets par objectif, évaluer les expériences en cours (secteurs Santé et Education) pour en tirer les leçons quant à la possibilité d'extension et prendre le temps de former tous les acteurs impliqués à tous les niveaux.

5. La décentralisation de la gestion financière.

L'atelier constate que la décentralisation de la gestion financière pose des problèmes, c'est ainsi qu'il recommande les mesures suivantes :

- Compte tenu des insuffisances (montants, délais) notées dans le système actuel de gestion financière, l'atelier recommande d'explorer les possibilités qu'offre la décentralisation pour améliorer le système dans le respect des principes directeurs du DRSP ;
- pour améliorer l'efficacité de la gestion financière, il faut, d'une part, augmenter les moyens des institutions de contrôle internes et, d'autre part, s'ouvrir au contrôle externe.

SYNTHESE DES DISCUSSIONS DE LA 2^{ème} PLENIERE

La deuxième plénière a eu pour objet l'audition des trois rapports d'ateliers. Chaque atelier était dirigé par une organisation comprenant un président, une personne ressource membre du comité technique, un facilitateur et un rapporteur.

La restitution des résultats des travaux d'ateliers a montré que, dans chaque atelier, le déroulement des travaux a épousé une démarche conforme aux termes de référence de l'atelier ; et avant d'ouvrir les débats la personne ressource de l'atelier a apporté les précisions et clarifications nécessaires.

L'audition des rapports d'ateliers a été suivie d'échanges sur des aspects précis de la mise en œuvre et du suivi de la SRP ; les interventions ont essentiellement tourné autour de trois axes, à savoir :

le choix des indicateurs

Beaucoup d'interventions ont été axées sur le choix des indicateurs ; certains ont estimé que trop d'indicateurs ont été proposés, ce qui risquait de renchérir le coût du suivi ; d'autres, par contre, ont insisté sur la nécessité de renseigner sur la situation de référence des indicateurs liés à l'emploi, la culture, le cadre de vie etc.

Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de retenir les indicateurs les plus pertinents, de les caractériser et de les prioriser.

le cadre institutionnel

La nécessité de mettre la société civile à une position la plus élevée possible, du niveau stratégique, a été évoquée par plusieurs intervenants.

Le dispositif de mise en œuvre au niveau régional était aussi une autre préoccupation des intervenants. En ce qui concerne, la prépondérance de l'administration, au détriment des collectivités locales, dans le dispositif proposé, les réaménagements, du cadre institutionnel régional, proposés pour confier des rôles au Président du Conseil Régional et à l'A.R.D. ont été appréciés.

Il est aussi ressorti des débats :

- La nécessité d'impliquer tous les acteurs locaux (élus locaux, services techniques, secteur privé, société civile) à la mise en œuvre de la SRP,
- La nécessité de donner un contenu précis à l'observatoire de la société civile,
- La nécessité d'organiser une conférence budgétaire avec les bailleurs de fonds, en harmonie avec la programmation budgétaire de l'Etat et d'harmoniser les évaluations des bailleurs.

la mobilisation et la gestion des ressources

Sur cet aspect, les interventions ont fait ressortir la nécessité de:

- définir une stratégie claire de mobilisation des ressources et de parvenir à une programmation conjointe Gouvernement – Partenaires au Développement.
- Définir un axe de mobilisation des ressources locales.
- Proposer la création d'un groupe de contact des bailleurs.
- Elaborer un manuel de procédures simple et accessible.
- Renforcer les capacités locales.

A la suite des interventions le Comité Technique a tenu à apporter les précisions suivantes :

- Les DSRP sont des stratégies qui se réajustent après chaque évaluation ;
- par rapport aux Observatoires, il faut distinguer l'observatoire des conditions de vie des ménages, qui est technique, de l'observatoire de la société civile qui sera un instrument d'alerte et d'action de la société civile dans le processus de mise en œuvre de la SRP.

RECOMMANDATIONS GENERALES DU SEMINAIRE NATIONAL DE SYNTHÈSE ET DE VALIDATION DU DSRP

4.4. Recommandations générales.

Au terme de ces travaux, les principales conclusions et recommandations formulées sont les suivantes :

Atelier n° 1 : Dispositif de suivi, indicateurs, système d'évaluation, système de communication, etc.

Rappel des objectifs spécifiques de l'atelier n° 1 :

- *Indicateurs* : compléter et valider les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) sur la base des différentes contributions.
- *Articulation politiques et programmes des acteurs-DSRP* : étudier et formuler des recommandations sur les modalités de suivi de l'articulation entre les *politiques sectorielles, les programmes des acteurs (projets, OSC, etc.) et le DSRP* ;
- *Dispositif de suivi* : discuter les propositions sur les mécanismes de suivi en précisant les rôles et responsabilités et les mesures à prendre pour assurer l'efficacité du dispositif ;
- *Système d'évaluation* : discuter les différentes propositions de procédures d'évaluation en identifiant les forces et limites et en proposant des mesures d'accompagnement ;
- *Système de communication* : identifier les divers produits et services de communication à mettre en place en précisant les rôles des différents acteurs.

Recommandations :

- Approfondir la typologie et la caractérisation des indicateurs.
- Compléter et prioriser la liste des indicateurs avec les acteurs sectoriels.
- Mettre en place un dispositif national, permanent et intégré de suivi évaluation de la SRP.
- Définir avec les partenaires au développement un cadre harmonisé de suivi évaluation.
- Définir une stratégie de communication entre les acteurs concernés.

Atelier 2 : Dispositif institutionnel

Rappel des objectifs spécifiques de l'atelier n° 2 :

- *Dispositif institutionnel* : le dispositif arrêté par le Gouvernement sera discuté en vue de formuler des recommandations sur les mesures d'accompagnement et les dispositions à prendre au niveau de chaque acteur.
- *Principes de mise en œuvre* : donner un contenu aux principes directeurs retenus par le DSRP et formuler des recommandations sur les dispositions à prendre pour rendre effectif ces principes.

Recommandations :

Le dispositif institutionnel proposé a été adopté avec les aménagements suivants :

- Harmoniser et simplifier les dénominations des organes, à savoir :
 - Comité National de Pilotage de la SRP
 - Comité Régional de Pilotage de la SRP
 - Cellule Nationale de Suivi
 - Cellule Régionale de Suivi de la SRP
 - Points Focaux de suivi de la SRP
- Créer un observatoire de la société civile sur la stratégie.
- Au niveau régional, la proposition de faire présider le Comité de Pilotage par le Gouverneur a été retenue mais avec comme secrétariat l'Agence Régional de Développement (ARD).

Pour ce qui concerne le Comité de suivi régional, il est présidé par le Président du Conseil Régional avec comme secrétariat le Service Régional de la Prévision et de la Statistique.

Atelier 3 : Gestion financière

Rappel des objectifs spécifiques de l'atelier n° 3 :

- Echanges sur le diagnostic et les propositions de réformes.
- Identifier les contraintes et limites des mesures d'amélioration de la capacité de mobilisation des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.
- Identifier les contraintes et limites des mesures d'amélioration de la capacité d'absorption des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.
- Discuter des avantages et des limites de l'appui budgétaire.
- Identifier les avantages et inconvénients du non-ciblage sectoriel dans le cadre du réalignement des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.

Recommandations :

- Sur la mobilisation et l'absorption des ressources, le séminaire a retenu :
 - L'adoption des recommandations du rapport provisoire sur les mécanismes de mise en œuvre et de suivi du DSRP *Partie III : l'absorption des ressources*.
 - Une meilleure implication des acteurs dans tout le processus.
 - L'équité dans le ciblage et dans l'allocation des ressources.
 - Le renforcement des capacités de gestion financière.
- Sur les modalités de financement, le séminaire a recommandé l'adoption de l'appui budgétaire considéré comme optimum.
- Sur le budget par objectif, le séminaire a recommandé d'évaluer les expériences en cours (Santé, Education) pour en tirer toutes les leçons ; il s'agira, avant de généraliser la méthode des budgets par objectifs, de voir la meilleure possibilité d'extension et de prendre le temps de former les acteurs concernés.
- Sur la décentralisation ; compte tenu des insuffisances (montants, délais) notées dans le système actuel de gestion financière, le séminaire recommande d'explorer les possibilités qu'offre la décentralisation pour améliorer le système dans le respect des principes du DSRP.
- Sur le suivi, l'évaluation et le contrôle, le séminaire recommande, pour améliorer l'efficacité de la gestion financière de :
 - doter de moyens suffisants les services de contrôle interne,
 - s'ouvrir au contrôle externe.

Il a été noté toute l'importance de mettre en place un manuel des procédures de gestion.

CEREMONIE DE CLOTURE

4.5. Cérémonie de clôture.

La cérémonie de clôture a été précédée par la lecture de la résolution finale par un des participants. Ce document qui reprend les principales conclusions et recommandations des travaux a été adopté par l'ensemble des participants.

Le séminaire National sur la mise en œuvre et le suivi du DSRP a été clôturé par Monsieur Médoune Diop, Représentant du Collectif des organisations de la Société Civile et membre de l'UNACOIS, mais auparavant, Monsieur le Représentant du PNUD avait assuré les participants de la disponibilité des partenaires au développement à accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

C'est sur cette note que Monsieur Diop a déclaré clos le Séminaire National sur la mise en œuvre et le suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

PROGRAMME ET ALLOCUTIONS

Programme

Mardi 22 octobre 2002

08h30 – 09h30	Inscription
09h30 – 10h30	Ouverture du séminaire
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Plénière

Présentation des rapports introductifs

- *Régionaux*
- *Société civile*
- *Comité Technique ad hoc sur la Mise en Œuvre*
- *du DSRP*

Discussion générale

13h00 – 13h30	Mise en place des ateliers
13h30 – 15h00	Pause-déjeuner
15h00 – 16h30	Ateliers
16h30 – 17h00	Pause-café
17h00 – 18h00	Ateliers (suite)

Mardi 22 octobre 2002

8h30 – 10h30	Ateliers
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Ateliers (suite)

13h00 – 14h30	Pause déjeuner
14h30 – 16h30	Plénière
	<i>Présentation des rapports des ateliers</i>
	<i>Discussion</i>
16h30 – 17h00	Pause-café
17h00 – 17h30	Conclusions et recommandations
	Clôture du séminaire

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE M. AHMED RHAZAOUI REPRESENTANT RESIDENT DU PNUD

Je voudrais tout d'abord saluer la décision du Gouvernement d'élaborer un DSRP car elle traduit son engagement à placer la lutte contre la pauvreté au centre de sa stratégie de développement.

Cet engagement n'est pas nouveau ; déjà, en 1997, un **Programme National de Lutte contre la Pauvreté** avait été élaboré et mis en œuvre en concertation avec les partenaires au développement. Pour accompagner cet effort, le PNUD, pour sa part, a mis en place le PELCP qui a servi comme cadre de concertation, de mobilisation des ressources et de mise en œuvre du PNLCP.

Ces objectifs se sont avérés trop ambitieux pour plusieurs raisons. Les politiques et procédures des partenaires n'ont pas permis une conjugaison rationnelle des ressources disponibles et une concordance des approches privilégiées par les uns et les autres.

En outre, le programme national est devenu un programme parmi d'autres, donc à portée limitée et partielle. D'où l'impact modeste des efforts fournis en quatre ans comme le montre clairement le DSRP dans sa partie diagnostic.

Le DSRP lui, a été conçu comme un cadre global qui reflète une stratégie nationale de développement économique et social. Plus important, son élaboration a été le fruit d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs du secteur public, de la société civile et des partenaires au développement. Cette participation est le meilleur garant de son approbation et de sa réussite.

Depuis le Séminaire National de Lancement du Processus d'élaboration du DSRP en juin 2001, toute une série d'activités aux niveaux national, régional et local ont été organisées pour assurer une couverture systématique de tous les aspects de la problématique de la pauvreté au Sénégal.

C'est le lieu de féliciter tous les acteurs qui y ont participé sous la direction du Ministère de l'Economie et des Finances.

A la veille de l'examen du document (qui fut adopté par le Conseil des Ministres) par la Banque Mondiale et le FMI dans les semaines à venir, la préparation de sa mise en œuvre vient à point nommé.

C'est pourquoi le PNUD salue l'initiative prise par le Gouvernement d'organiser ce séminaire. Comme il l'a fait au cours du processus d'élaboration, le PNUD s'engage de nouveau à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre.

D'abord, au niveau du **suivi-évaluation**, nous sommes convaincus qu'un mécanisme efficace du suivi-évaluation permettra d'apprécier l'impact des projets et programmes et le suivi du mouvement des ressources des partenaires et du Trésor Public. Le PNUD soutiendra donc la Cellule nationale de suivi qui est prévue dans le cadre institutionnel de la mise en œuvre.

Le suivi comporte également la mise en place de tout un arsenal d'instruments statistiques et analytiques. Là aussi, nous mettrons à la disposition du Gouvernement notre soutien à la fois technique et financier.

De même pour l'évaluation qui couvrira aussi bien les effets ponctuels du DSRP que les évaluations périodiques et la mise à jour annuelle du DSRP.

La mise en œuvre du DSRP dépendra en grande partie des ressources qui seront mobilisées à cette fin.

A ce niveau, se poseront les problèmes liés au besoin de coordonner les procédures d'un grand nombre de partenaires, procédures déjà complexes et toujours en mutation. Ce qui exige un investissement énorme en capacités nationales pour maîtriser ces procédures.

La mise en œuvre du DSRP sera l'occasion pour les partenaires de revoir leurs procédures en vue de les alléger et de les simplifier. Les initiatives récentes de certains d'entre eux de privilégier l'aide budgétaire pourraient aller dans le sens souhaité si toutefois, cette nouvelle approche n'est pas alourdie par des conditionnalités onéreuses.

Le document qui est soumis à votre examen présente un schéma cohérent définissant les étapes à suivre pour aligner les objectifs et les moyens et spécifiant les mesures d'accompagnement pouvant assurer une mise en œuvre efficace. Ce séminaire vous permettra d'apprécier le schéma proposé de l'améliorer et de l'affiner.

La tâche ne sera pas aisée car nous entrons dans un domaine nouveau que peu de pays ont expérimenté à ce jour. Compte tenu de l'expérience déjà vécue au cours de l'élaboration du DSRP et des ressources humaines remarquables qui ont déjà innové dans la confection de certains instruments statistiques, je demeure confiant que le Sénégal, encore une fois, jouera le rôle de leader dans la mise en œuvre du DSRP.

Nous suivrons avec beaucoup d'intérêt vos délibérations et réaffirmons l'engagement du PNUD à soutenir le processus de mise en œuvre du DSRP.

Je vous remercie.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES AU SEMINAIRE NATIONAL DE LANCEMENT DU DSRP

Monsieur le Représentant résident du PNUD

Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale

Monsieur le Représentant résident du FMI

Madame la Présidente de la FAFS

EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS LES AMBASSADEURS,

MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES MISSIONS

DIPLOMATIQUES,

MESDAMES ET MESSIEURS,

CHERS INVITÉS,

Le présent séminaire sur la mise en œuvre et le suivi du DSRP se tient quelques mois après le séminaire de validation de Décembre 2001 au cours duquel, tous les participants avaient insisté sur la nécessité de définir un schéma cohérent de mise en œuvre et de suivi des principales orientations déclinées dans le Document de Stratégie.

Votre présence, aujourd'hui, témoigne de l'importance que vous accordez à une exécution conséquente de la stratégie de réduction de la pauvreté et je voudrais, au nom de l'ensemble des membres du Gouvernement, vous remercier d'avoir tenu à participer à cette importante rencontre.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour rendre un hommage appuyé à l'expertise nationale qu'elle soit du secteur public, privé ou des organisations de la société civile pour la qualité scientifique du Document qu'elle nous a offerte et qui fait notre fierté auprès de nos différents partenaires.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, dès son avènement en 2000, le Gouvernement de l'Alternance a pris toutes les dispositions idoines afin que le Sénégal puisse tirer profit de l'initiative PPTTE renforcée. Aussi, suivant les directives de son Excellence Abdoulaye Wade, Président de la République, d'importantes initiatives ont été prises par le Ministère de l'Economie et des Finances notamment pour l'élaboration du document intérimaire qui a finalement été adopté en juin 2000.

Le Gouvernement a, par la suite, réuni tout au long de la phase d'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, tous les acteurs nationaux de la vie socio-économique et les partenaires au développement afin de réaliser un consensus autour de cette stratégie.

C'est ainsi qu'à l'issue de travaux très intenses et très fructueux, le DSRP a été validé par l'ensemble des acteurs au cours du séminaire de synthèse et de validation qui s'est tenu les 13 et 14 décembre 2001. Il a ensuite été approuvé par le Gouvernement avec quelques amendements en fin décembre 2001.

Mesdames, Messieurs,

Au regard du processus participatif qui fonde sa légitimité, le DSRP sera le cadre de référence des interventions de tous les acteurs du développement. Il servira de base pour l'élaboration des plans sectoriels et des programmes d'investissement. Du fait du rôle clé qu'il est appelé à jouer dans le processus de croissance durable et de lutte contre la

pauvreté, le DSRP ne cesse de faire l'objet de discussions et de préoccupations au sein de toutes les sphères de la nation.

Une des préoccupations à juste titre exprimée par les acteurs nationaux et les partenaires au développement est relative à la mise en œuvre et au suivi des orientations stratégiques du DSRP. C'est dans cette perspective que se situe l'objectif de ce séminaire, à savoir définir les modalités, mesures, dispositions et recommandations nécessaires qui permettront une bonne mise en œuvre et un suivi adéquat du DSRP dans le cadre d'une approche participative.

A cet effet, j'ai mis en place, dès janvier 2002, un Comité Technique ad hoc sur les Mécanismes de Mise en Œuvre et de Suivi du DSRP.

Parallèlement à cette initiative et sous l'égide des Gouverneurs de Région, les acteurs à la base se sont organisés en vue d'élaborer les documents régionaux. Par ailleurs, les acteurs de la société civile ont également organisé des séries de concertation en vue de donner leur position sur le même sujet.

Pour sa part, le Gouvernement a tenu un conseil interministériel pour arrêter des décisions concernant le dispositif institutionnel et l'absorption des ressources. Ces décisions devront servir de cadre d'orientation à vos travaux.

Mesdames et Messieurs,

En réunissant des acteurs représentatifs de tous les segments de la société, je suis certain que des discussions franches et constructives seront engagées durant les deux jours que dureront vos travaux afin d'anticiper et résoudre tous les problèmes potentiels qui pourraient être liés à la bonne mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la Pauvreté du Sénégal.

Pour terminer, permettez-moi de profiter de cette occasion pour remercier tous les partenaires qui nous ont accompagnés dans cet exercice, en particulier le PNUD, la Banque Africaine de Développement et la fondation "ACBF" qui ont apporté un appui à la tenue de ce présent séminaire.

Mesdames et Messieurs,

En vous réitérant tous mes encouragements, je déclare ouvert le « Séminaire national sur la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ».

Je vous remercie de votre aimable attention.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

INTRODUCTION

Le séminaire avait pour objectif général de définir, dans le détail, les modalités, mécanismes et procédures devant permettre de réussir la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) conformément aux principes et orientations retenus dans le document.

A. LA PARTICIPATION

Environ deux cent cinquante (250) personnes ont participé, représentant l'administration, les partenaires au développement, les collectivités locales, les organisations de la société civile et le secteur privé.

B. LE DEROULEMENT

La session d'ouverture a été présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre Délégué chargé du Budget et de l'Habitat. Les travaux se sont déroulés en deux (2) sessions plénières et trois (03) ateliers.

La première session plénière a permis l'audition des trois exposés introductifs portant respectivement sur :

- Une synthèse des rapports régionaux ;
- Une contribution de la société civile ;
- Un rapport du comité technique ad hoc sur la mise en œuvre et le suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Cette session a été suivie d'une discussion générale qui a permis de clarifier certains points de ce document introductif sur l'état d'avancement du DSRP.

Par ailleurs, le Représentant Résident du Fonds Monétaire International (FMI) a fourni des éléments d'information sur l'état d'avancement du DSRP.

Les travaux en ateliers qui ont suivi, ont porté sur :

- ✚ **Atelier n° 1** : dispositif de suivi, indicateurs, système d'évaluation, système de communication.
- ✚ **Atelier n° 2** : cadre institutionnel.
- ✚ **Atelier n° 3** : gestion financière.

C. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ces travaux, les principales conclusions et recommandations formulées sont les suivantes :

1. Atelier n° 1 :

Le suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus (*de la progression*) de la mise en œuvre de la stratégie ; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultats ; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

Le DSRP a proposé une série d'indicateurs et un dispositif général pour le suivi. Pour donner un contenu précis, une réflexion a été engagée par l'ensemble des acteurs. Elle a consigné dans des documents techniques qui devront faire l'objet de discussions en vue de dégager des consensus sur le dispositif de suivi, le système d'évaluation, et le système de communication à mettre en place.

Objectifs :

- ❖ *Indicateurs* : compléter et valider les indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) sur la base des différentes contributions.
- ❖ *Articulation politiques et programmes des acteurs-DSRP* : étudier et formuler des recommandations sur les modalités de suivi de l'articulation entre les *politiques sectorielles, les programmes des acteurs (projets, OSC, etc.) et le DSRP* ;

- ❖ *Dispositif de suivi* : discuter les propositions sur les mécanismes de suivi en précisant les rôles et responsabilités et les mesures à prendre pour assurer l'efficacité du dispositif ;
- ❖ *Système d'évaluation* : discuter les différentes propositions de procédures d'évaluation en identifiant les forces et limites et en proposant des mesures d'accompagnement ;
- ❖ *Système de communication* : identifier les divers produits et services de communication à mettre en place en précisant les rôles des différents acteurs.

Recommandations :

- ❖ Approfondir la typologie et la caractérisation des indicateurs.
- ❖ Compléter et prioriser la liste des indicateurs avec les acteurs sectoriels.
- ❖ Mettre en place un dispositif national, permanent et intégré de suivi évaluation de la SRP.
- ❖ Définir avec les partenaires au développement un cadre harmonisé de suivi évaluation.
- ❖ Définir une stratégie de communication entre les acteurs concernés.

2. Atelier n° 2 :

Rappel des Termes de références :

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel. Ce choix prend en compte les expériences des politiques, s'appuie sur les principes de base de la stratégie et s'inscrit dans une dynamique de cohérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation.

Objectifs :

- ❖ *Dispositif institutionnel* : le dispositif arrêté par le Gouvernement sera discuté en vue de formuler des recommandations sur les mesures d'accompagnement et les dispositions à prendre au niveau de chaque acteur.
- ❖ *Principes de mise en œuvre* : donner un contenu aux principes directeurs retenus par le DSRP et formuler des recommandations sur les dispositions à prendre pour rendre effectif ces principes.

Recommandations :

🇳🇵 le dispositif institutionnel proposé a été adopté avec les aménagements suivants :

1. Harmoniser et simplifier les dénominations des organes, à savoir :
 - Comité National de Pilotage de la SRP
 - Comité Régional de Pilotage de la SRP
 - Cellule Nationale de Suivi de la SRP
 - Cellule Régionale de Suivi de la SRP
 - Points Focaux de suivi de la SRP
2. Créer un observatoire de la société civile sur la stratégie.
3. Au niveau régional, la proposition de faire présider le Comité de Pilotage par le Gouverneur a été retenue mais avec comme secrétariat l'Agence Régionale de Développement (ARD).

Pour ce qui concerne le Comité de suivi, il est présidé par le Président du Conseil Régional avec comme secrétariat le Service Régional de la Prévision et de la Statistique

3. Atelier 3 :

Rappel des Termes de références :

Parmi les risques de la stratégie identifiés dans le DSRP figurent la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles qui peuvent compromettre la mise en œuvre de la stratégie au niveau de la célérité dans les décaissements et le contrôle efficient de l'utilisation des ressources.

Dans un souci de lever les contraintes liées à ces risques, des discussions ont été engagées et des propositions ont été élaborées par les différentes parties prenantes.

Objectifs :

- Echanges sur le diagnostic et les propositions de réformes.
- Identifier les contraintes et limites des mesures d'amélioration de la capacité de mobilisation des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.
- Identifier les contraintes et limites des mesures d'amélioration de la capacité d'absorption des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.
- Discuter des avantages et des limites de l'appui budgétaire.
- Identifier les avantages et inconvénients du non-ciblage sectoriel dans le cadre du réaligement des ressources et proposer des mesures d'accompagnement.

Recommandations :

- Sur la mobilisation et l'absorption des ressources, le séminaire a retenu :
 1. L'adoption des recommandations du rapport.
 2. Une meilleure implication des acteurs dans tout le processus.
 3. L'équité dans le ciblage et dans l'allocation des ressources.
 4. Le renforcement des capacités de gestion financière.
- Sur les modalités de financement, le séminaire a recommandé l'adoption de l'appui budgétaire considéré comme optimum.
- Sur le budget par objectif, le séminaire a recommandé d'évaluer les expériences en cours (Santé, Education) pour en tirer toutes les leçons ; il s'agira, avant de généraliser la méthode des budgets par objectifs, de voir la meilleure possibilité d'extension et de prendre le temps de former les acteurs concernés.
- Sur la décentralisation ; compte tenu des insuffisances (montants, délais) notées dans le système actuel de gestion financière, le séminaire recommande d'explorer les possibilités qu'offre la décentralisation pour améliorer le système dans le respect des principes du DSRP.
- Sur le suivi, l'évaluation et le contrôle, le séminaire recommande, pour améliorer l'efficacité de la gestion financière de :
 1. doter de moyens suffisants les services de contrôle interne
 2. s'ouvrir au contrôle externe

Il a été noté toute l'importance de mettre en place un manuel des procédures de gestion.

LISTE DES PARTICIPANTS

FEUILLE DE PRESENCE ATELIER 1 DU 22 et 23 OCTOBRE 2002

Dispositif du suivi, indicateurs système d'évaluation, système de communication etc.

N°	NOM (S)	PRENOM (S)	ORGANISME	TEL
1	AGNE	Mamadou Cheikh	FDVV	832 29 93/552 24 12
2	BA	Magatte	CSE	825 80 66/67
3	BA	Saïdou	FMI	821 33 98
4	BA	Samba Gallo	CHEF SR/Statistique Tamba	981 11 82/
5	BA	Seynabou	PADELU	842 33 73
6	BADJI	Abdou Hadji	CRCR Ziguinchor	657 55 20/991 25 37
7	BALDE	Babacar Mbaye	MEDECINE VERTE	653 76 51
8	BARRY	Bayla	MJEHP/SCN	823 18 07
9	BOYE	Ibrahima	CAB/MEF	633 29 01
10	BUSE	Haas	Ambassade Pays-Bas	849 03 60
11	CAMARA	Mayacine	CSPLP/MEF	825 00 50
12	CISSE	Mouhamed	CNCR/Kolda	996 15 29/647 02 45
13	CISSE	Moussa	Commissariat Sécurité Alimentaire	822 26 08
14	DAFFE	Gaye	CREA (UCAD)	824 78 61
15	DIABY	Mady	DPRH/MEF	823 29 92/93
16	DIAKHATE	Oumar	MFPET/FNAE	864 05 65
17	DIANDY	Clément	ARCHEVEQUE/CARITAS DKR	822 37 60/639 59 49
18	DIANE	Lanfia	DSD/MEF	821 11 50
19	DIATTA	Patrice	Stagiaire CONGAD	531 76 01
20	DIEYE	Papa Banda	CRCR/Tambacounda	650 97 04/981 30 24
21	DIOP	Issa	Service régional Statistique Fatick	949 10 56 /693 08 31
22	DIOUF	Fatou Faye	AT-CPEC/MEF	821 22 67 / 652 22 40
23	DIOUF	Fodé	CAS/PNDS/MSP	823 31 43
24	DOBE	Laurence	Consultant Paris	06 12 92 64 79
25	FALL	Aïssatou Niang	FAFS	827 22 54/680 52 64
26	FALL	Babacar	DPS/MEF	825 00 50
27	FALL	Latsoukabé	Direction Agriculture	822 54 96
28	FALL	Maïmouna	RASEF/Gie Mounas	642 99 24/825 57 18
29	FALL	Yatma	Associations des Handicapés	635 02 03 /825 83 34
30	GAYE	Yagaye	Coordonnateur Régional Thiès	951 16 18/537 72 34
31	GAYE	Ibnou Anas	AGETIP	839 02 02/40
32	GNING	Seckel	CNTS	821 83 81/821 04 91
33	GREROIR E	Luc Joël	Economiste PrincipalPNUD	839 90 50
34	GUEYE	Cheikh	CNCR/Thiès	951 15 81 /650 40 66
35	GUEYE	François	DER/MDC	849 74 00/849 73 62
36	GUEYE	Maïmouna Lo	DAPS/MAE	823 42 16

37	GUEYE	Mar	AIPED	821 75 52
38	KAMARA	Marième	BIT	889 29 73/889 29 89
39	KAMBE	Anna Ndaw	MEF/DPS/SRS Dakar	824 03 01/646 95 20
40	KANE	Souleymane	Conseiller Régional Fatick	633 88 88/820 88 88
41	KEITA	Moribadjan	USAID/Sénégal	869 61 00
42	KHOULE	Pape Momar	ONG/AVS	824 02 96
43	LE MAREC	Antoine	UNESCO/DREDA	849 24 24
44	LO	El. H. Djily Mbaye	CSP/MDSSN	823 69 19
45	LO	Henri Mathieu	Coordonnateur National SNDD	821 07 25 / 644 51 19
46	LO	Maïmouna	DAPS/MAE	823 42 16
47	LO	Moussa	Collectif Société Civile (ASSAPE)	656 95 24/823 08 03
48	LOUM	Serigne Mbacké	Direction Famille/MEFE	554 64 74
49	LY	Oumou Kouloum	UICN/Mission au Sénégal	824 56 23/0545
50	MACINA	Gogo Banel	SP/CONSERE/MJEHP	821 12 40/683 76 77
51	MANE	Bedhiou	Statistique/Ziguinchor	991 12 58
52	MARTIN	Frédéric	IDEA International	(418) 266 1 223
53	MAZARD	Eric	Enda Tiers Monde	823 53 47
54	MBODJ	Safiétou	FAFS	834 29 18/ 827 22 54
55	NDAO	Babacar	FONGS Thiès	951 12 37 / 951 20 59
56	NDAO	Mamadou	MEF/DPS	824 03 01
57	NDAW	Fatoumata	ITA Dakar	668 97 77/ 822 53 93
58	NDIAYE	Adji Fatou	AIDE TRANSPARENCE	864 39 76
59	NDIAYE	Alassane	DAEB/METFPALN	825 47 23/842 24 82
60	NDIAYE	Amadou	Conseil Régional Fatick	949 11 29
61	NDIAYE	Aminata	PLCP FAD FMD	869 10 87
62	NDIAYE	Cheikh	OMS	985 10 81/823 02 70
63	NDIAYE	Elimane	ANIOS	662 49 11/822 56 48
64	NDIAYE	Lamine	Decision Consulting	864 21 91
65	NDIAYE	Mame Aymerou	DPS/MEF	849 74 12/824 03 01
66	NDIAYE	Mame Coumba	Direction Emploi/Mfpet	823 53 84/864 05 65
67	NDIAYE	Mbaye	SRP Statistique Saint-Louis	/961 14 09/630 82 06
68	NDIAYE	Papa Alioune	Ecole Supérieure Polytechnique	825 47 23/634 58 88
69	NDIAYE	Samba	Conseil Régional Matam	966 65 30/637 87 22
70	NDIAYE	Tacko	UNIFEM	823 52 07
71	NDIOGOU	Nafy Gaye	Conseil Régional /Kaolack	834 59 66/824 03 01
72	NDOYE NIANE	Aïfa Fatimata	ISRA/BAME	832 23 13
73	NIANE	Khady Ndao	DGF/MEF	
74	NIANG	Dieynaba	ICOFA /SERVRCONSULT	680 09 03
75	NIANG	Matar	Agence française de Développement	849 19 99
76	NICKELS	Alain	ONUDI	822 04 42/823 18 76

77	PENE	Guissé	Association des Musiciens	680 07 83/821 43 65
78	SAKHO	Ibrahima	Chef Service Régional Statisti/Kolda	823 38 16/996 10 32
79	SALL	El hadji Falilou	Consultant Paris	967 01 07/06 86 79 29 35
80	SALL	Oumar Bayo	CRCR Diourbel	971 39 65
81	SANE	Moustapha	MMEH/DHA	832 19 06 /653 76 70
82	SARR	Pape Ibnou	CT/Ministère Culture	832 19 06 /653 76 70
83	SAVARD	Luc	CRDI	864 00 00 poste 2072
84	SCHORK	Wolfgang	GTZ Dakar	821 16 85
85	SECK	Cheikh	GTZ/MEF	821 11 50
86	SECK	Louis	DE/MMEH	646 49 30/823 18 32
87	SECK	Sira Sy	DCEF/MEF	823 18 32/823 88 91
88	SECK DIOUF	Bineta	RASEF	639 53 03/825 57 18
89	SENE	Socé	ACDI	849 77 49
90	SIDIBE	Samba	MGP-Afrique	825 86 53
91	SONKO	Bruno	CODESRIA	825 65 97
92	SONKO	Ibrahima	Min. forces Armées	823 84 94
93	SOW	Aminata	ANCAR	864 26 05
94	SOW	Babacar	Réseau Siggil Jiggeen	825 00 56/648 49 00
95	SOW	Fatou	IS/MINIS/SPORTS	836 28 98
96	SOW	Gallo	BCEAO Agence	823 53 84
97	SOW	Pape Touty	Consultant PTSOW	637 84 95
98	SY	Alioune B.	CEP/MP	821 94 69
99	SY	Boubacar Siguiné	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydrau	823 22 51/651 79 79
100	SY	Ousmane	ITA Dakar	832 00 70
101	SYLVA	Evelyne	ACDI	849 77 49/849 77 45
102	TALLA	Mamadou	MGP-Afrique	825 86 53
103	THIAM	Abdou Salam	DPS/MEF	824 03 01
104	THIAM	Nague	RAZEF	638 71 99
105	TINE	Elène-Marie	Coopération Canadienne	849 77 49
106	TOURE	Amadou Ciré	CT/MEF	821 13 14
107	TOURE	Ousseynou	Resp. Formation/Communication/PSIDEL	842 33 81
108	TOURE	Sette	Service Régional de la Statistique Kaolack	842 33 81/941 28 84
109	TRAORE	Mbouye	MEF/DPS/SR Matam	821 13 14/824 03 01
110	WANE	Raby	RASEF	825 57 18/690 55 31

FEUILLE DE PRESENCE ATELIER 2 DU 22 et 23 OCTOBRE 2002

Dispositif Institutionnel

N°	NOM (S)	PRENOM (S)	ORGANISME	TEL
1	AW	Papa Djiby	JAMANO L'EVENEMENT	826 03 81
2	BA	Ibrahima	PELEP/PNUD	822 46 20
3	BA	Moussa	SIC	822 32 70
4	BADJI	Abdou Hadji	CRRCR Ziguinchor	657 55 20/991 25 37
5	BAMPASSY SAKHO	Viviane	Gouvernance - Dakar	821 88 32
6	BEYE	Issa	P.A.M	849 65 30/00
7	CISSE	Abdou	CRRCR/Fatick	654 94 68
8	CISSE	Alioune	SR Statistique/Diourbel	971 18 84
9	CISSE	Amadou	CONGAD/	821 07 71
10	COLY	Alexandre	Conseil Régional Ziguinchor	554 43 73/991 31 21
11	COLY	Salif	CISV/Louga	
12	DAFF	Amadou	CONGAD	824 41 16
13	DIA	Awa DIA	RASEF	825 83 37
14	DIAGNE	Abdoulaye	ARS	824 23 50
15	DIAGNE	Abdoulaye	Association Nationale des Retraités	823 16 40/824 23 50
16	DIAGNE	Abdoulaye	Université de Saint-Louis	961 19 06
17	DIAGNE	Mamadou Dédé	FONDATION DROIT A LA VILLE	822 89 02
18	DIALLO	Iba	FARPAS	824 23 50/ 555 63 35
19	DIALLO	Pape Birama	UNSAS	824 26 30 /537 44 98
20	DIALLO	Taïb	PNUD	839 90 52
21	DIARRA	Mamadou	DCL	821 03 94
22	DIATTA	Mamadou	CR/KOLDA	996 16 23/546 94 25
23	DIEME	Boubacar	Direction Industrie	822 04 20
24	DIENG	Abdou Issa	CT Ministère de la Santé	821 57 61
25	DIENG	Abdoulaye	Représentant Gouverneur Kolda	996 22 62
26	DIEYE	Adiouma	Coordonnateur Régional Saint-Louis	961 80 72/659 75 45
27	DIOP	Abdoulaye	MFPET/DE	864 05 65
28	DIOP	Babacar	CONGAD	824 41 16
29	DIOP	Médoune	UNACOIS	821 60 48
30	DIOP	Souleymane	DP/MEF	823 88 91
31	DIOUF	Philippe	Direction aménagement du territoire	822 24 66
32	DIOUF	Thierno	Statistique/Louga	967 11 12
33	DOUMBOUYA	Mamadou	CSA	835 09 51
34	FALL	Arona	PNUD	839 90 54
35	FALL	Ousmane Thiendella	ANHMS	825 83 34/657 61 36

36	FALL	Pape Jean	ONU DI	823 18 76
37	GUEYE	Ibrahima	Préfecture Guédiawaye	877 70 70 / 553 32 22
38	GUEYE	Nar	Conseil Régional de kaolack	941 48 92/635 56 87
39	GUISSE	Adoul	MCRA	636 04 86/821 10 82
40	HAZARD	Gruz	Enda Tiers Monde	823 53 47
41	JAY	Edouard	UNICEF	823 50 80
42	KA	Ousmane	CSO/PLCP/MSSN	823 69 19
43	KANE	Ababacar	MGP-Afrique	825 86 53
44	KANE	Aboubakry	DOPM/MP	821 65 78
45	KENNY	Lazarbanounane	Gouvernance Saint-Louis	961 14 06/650 98 32
46	KHOULE	Pape Momar	ONG/AVS	824 02 96
47	KOUROUMA	Aboubacar	HUNGER PROJECT	822 30 16
48	LABOU	Khady	GPF Fatick	936 39 63
49	LO	Moussa	Union nationale des chambres et métiers	825 05 88
50	MANEL	William	Adjoint Gouverneur Louga	967 14 45
51	MBODJ	Safiétou	FAFS	869 10 78/834 29 18/827 22 57
52	MENDY	Jean-Pierre	MPMEC	849 50 00/821 94 56
53	MERCIER	Guy	Ambassade du Canada	849 77 49
54	NDAO	Jacques Daniel	Ministère justice /Direction de l'Education	824 03 01/822 40 73 /685 23 63
55	NDAO	Mamadou	MEF/DPS	824 03 01
56	NDAO	Mamadou Moustapha	Gouvernance Matam	822 40 73/966 63 16
57	NDAW	Fatoumata	ITA Dakar	832 00 70
58	NDIAYE	Adji Fatou	AIDE TRANSPARENCE	822 00 75 /652 42 95/864 39 76
59	NDIAYE	Amadou	Conseil Régional Fatick	864 05 65/949 11 29
60	NDIAYE	Amadou	Conseil Régional Fatick	949 11 29
61	NDIAYE	Déthié	DAGE/MJ	849 70 75
62	NDIAYE	El Hadji	METFPLN/DFP	849 74 12
63	NDIAYE	Mamadou	Conseil National de la Jeunesse du Sénégal	640 03 95/822 00 75 / 652 42 95
64	NDIAYE	Samba	Conseil R. Matam	823 18 76/966 65 30/637 87 22
65	NIANG	Ibrahima	Direction Energie	849 19 99/822 04 42
66	SAKHO	Aminata	DMP/SGRP	823 52 07/823 38 16
67	SALL	Abdou	DAPS/MAE	655 47 48/949 10 85/823 42 16
68	SALL	Al Hassan	Adjoint Gouverneur Fatick	971 39 65/655 47 48
69	SALL	Hameth Moussa	D. Agence Régionale de Développement	996 10 32/967 01 07/651 58 44
70	SALL	Mamadou	CRCC Nioro	537 14 80
71	SALL	Oumar Bayo	CRCC Diourbel	06 86 79 29 35/971 39 65/ 823 42 16
72	SANE	Ousmane	USAID	869 61 00

73	SARR	Pape Ibnou	CT/Ministère Culture	821 88 04/550 36 23
74	SENE	Siny	Conseil Régional de Dakar	849 77 49/823 87 84 / 823 87 85
75	SENGHOR	Cheikh A. Tidiane	Gouvernance THIES	951 17 58/657 65 05
76	SEYE	Ndiankou	Conseil Régional Thiès	867 09 94/951 47 83/ 681 69 29
77	SEYE	Younouss	Direction de l'Hort/MAE	951 17 58/697 65 05/867 09 94
78	SOUMARE	Néné Ly	Direction Construction et Habitat	821 44 81/822 52 01
79	SOW	Amadou	ASER	849 47 12
80	SOW	Baba	CSO/MDSSN	823 69 19
81	SOW	Maïmouna	MAEUASE	823 53 84/644 36 26
82	SOW	Malick	CRCR/LOUGA	967 32 42/658 29 41
83	SOW	Moussa	Conseil Régional de Saint-Louis	961 46 26/ 644 80 61
84	SY	Ousmane	ITA Dakar	832 00 70
85	SYLVA	Evelyne	ACDI	849 77 49/849 77 45
86	TAMBA	Khadidiatou	Présidente Régional Kolda	849 77 49/849 77 45/995 15 76
87	THIOUNE SEYDI	Sadio	Pdt Régional GPF Ziguinchor	849 12 51/994 51 23 / 991 11 43
88	THIOYE	Ahmed Lamine	UPE/MEF	823 34 27
89	VOIZOT	Daniel	Ambassade France	839 53 19
90	WANE	Amadou Tidiane	AMS	644 63 24

FEUILLE DE PRESENCE ATELIER 3 DU 22 et 23 OCTOBRE 2002

Gestion Financière

N°	NOM (S)	PRENOM (S)	ORGANISME	TEL
1	AGUESSY	Christophe	BOAD	823 63 47
2	BA	Boubacar	Crédit Mutuel Sénégal	823 14 48
3	BA	Ndongo Niang	Coordination des étudiants de St Louis	556 96 08
4	BA	Samba Gallo	CHEF SR/Statistique Tamba	981 11 82
5	BASAL	Gord	Conseil Régional Diourbel	971 20 69 /642 06 05
6	BUSE	Haas	Ambassade Pays-Bas	849 03 60
7	CISSE	Thérèse	FAFS/ST-Louis	961 10 14/ 644 27 59
8	CORNIER	Christèle	Ambassade de France	839 53 22
9	DEME	Mamadou Lamine	CT/MEF	823 75 15
10	DIA	Amadou Tidiane	CSPLP/MEF	823 88 91
11	DIAGNE	Oumar Diop	UPE/MEF	555 36 94
12	DIEME	Edouard	MGP-Afrique	825 86 53

13	DIEME	Edouard Thomas	ANNIMS	825 83 34
14	DIOP	Cheikh	CONGAD	641 07 28
15	DIOP	Moussa	APBEF	823 60 93
16	DIOUF	Amadou FALL	DAPS/MAE	823 42 16
17	DIOUF	Mor	DGCPT/MEF	822 53 57
18	DOUMBIA	Moussa	DGID/MEF	823 97 31
19	FALL	Gorgui Yérim	DDI/MEF	821 23 25
20	FALL	Ousmane Th	ANHMS	825 83 34/657 61 36
21	FALL MBACKE	Aminata	Comité National des Handicapés	835 57 09
22	KANOUE	Lassana	AAPF Dakar Sicap	694 71 09/877 30 93
23	KHOULE	Pape Momar	ONG/AVS	824 02 96
24	LE MAREC	Antoine	UNESCO/DREDA	849 24 24
25	MBAYE	Idrissa	Direction Eaux et Forêts	832 06 28
26	NDAO	Adja Khady	FNGPF	864 13 57/641 72 02
27	NDIAYE	Aïssatou	FRGPF - Présidente GIE/Tamba	985 10 81
28	NDIAYE	Amadou Moctar	Conseil Régional Tamba	640 03 95/981 24 89
29	NDIAYE	Pierre	BCEAO Agence	823 53 84/640 62 32
30	NDONG	Alioune	DPS	650 73 58
31	NGOM	Bouso	FRGPF Association Diourbel	971 17 50/642 06 05
32	NIANE	Khady Ndao	DGF/MEF	
33	NIANE	Thierno	Mef/csplp	823 88 91
34	NIANG	Mamadou	CS / MEF	824 03 01
35	NIANG	Matar	Agence française de Développement	849 19 99
36	PALACHO	Esther	PNUD	839 93 05
37	SANE	Ousmane	USAID	869 61 00
38	SARR	Youma Aïssata	GPF Matam	966 63 89
39	SENE	Socé	ACDI	633 41 29
40	SONKO	Ibrahima	Min des Forces Armées	823 84 94
41	SONKO	Moussa	ME/DAGE	821 44 81
42	SOW	Mamadou Sadou	CNCR Matam	966 62 59
43	TAYLOR	Bill	USAID	639 39 10
44	TOURE	Sette	Service Régional de la Statistique Kaolack	941 28 84
45	TRAORE	Mmâ Fatouma	Ministère de l'Education	821 07 62 / 540 94 08
46	YADE	Binetou	DAGE/MSP	823 03 88/652 55 26
47	YUMINA	Aysata Sarr	Présidente Gp Edp	966 63 89